



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DE L' Europe

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE,
SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014



© OMS



© Dreamstime



© Dreamstime



Déclaration d'Achgabat sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles dans le contexte de Santé 2020



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L' Europe

Comité régional de l'Europe
Soixante-quatrième session

EUR/RC64/11
+ EUR/RC64/Conf.Doc./6

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014

25 juin 2014

140455

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

ORIGINAL : ANGLAIS

**Déclaration d'Achgabat sur la prévention et la lutte
contre les maladies non transmissibles
dans le contexte de Santé 2020**



**Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la prévention
et la lutte contre les maladies non transmissibles
dans le contexte de Santé 2020**

**Achgabat (Turkménistan)
3 et 4 décembre 2013**

**4 décembre 2013
Original : anglais**

**Déclaration d'Achgabat sur la prévention et la lutte
contre les maladies non transmissibles
dans le contexte de Santé 2020**

1. Nous, ministres de la Santé et représentants des États membres de l'Organisation mondiale de la santé dans la Région européenne, nous sommes réunis à Achgabat, au Turkménistan, les 3 et 4 décembre 2013, avec la directrice régionale de l'OMS pour l'Europe, des experts du domaine de la santé et des représentants de la société civile et d'organisations intergouvernementales, pour passer en revue les moyens de faire face aux défis posés par la lourde charge des maladies non transmissibles et la menace qu'elles constituent. Nous appuyant sur les réalisations obtenues et les actions précédemment menées dans notre Région, nous réaffirmons notre engagement à lutter contre les maladies non transmissibles et les affections chroniques qui leur sont associées, notamment celles liées à la santé mentale et aux traumatismes, dans le cadre des dispositifs actuels, à tous les niveaux.
2. Nous notons que de solides conclusions scientifiques démontrent que les grandes maladies non transmissibles engendrent de la souffrance et minent le développement économique et social dans nos pays. Ces maladies, qui sont liées à quatre facteurs communs de risque – le tabagisme, la consommation nocive d'alcool, une mauvaise alimentation et l'inactivité physique – peuvent en grande partie être évitées tout au long de la vie, même tardivement.
3. Santé 2020 – le nouveau cadre politique de la santé de la Région européenne, adopté en 2012 – exprime un consensus sur la nécessité d'agir sur les déterminants sociaux de la santé et en faveur de l'équité, de promouvoir une gouvernance participative, d'adopter une perspective qui porte sur toute la durée de la vie, de renforcer les systèmes de santé, d'enrichir les approches de santé publique et de les coordonner, d'œuvrer avec les populations et de mettre au point des cibles à atteindre pour améliorer l'état de santé de tous.
4. Une multitude d'actions conjointes sont en cours pour prévenir et lutter contre les maladies non transmissibles, en complémentarité avec le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles, adopté par l'OMS en 2013, et dans le cadre d'actions au plan national et d'initiatives prises par des organisations régionales d'intégration économique.
5. Nous nous engageons à présent en faveur des actions politiques suivantes, qui sont conformes aux objectifs fixés par Santé 2020 d'améliorer la santé pour tous, de réduire les inégalités de santé et de renforcer le leadership et la gouvernance participative, dans un but de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles.

Accélérer les mesures en vue de protéger les générations présentes et futures des effets dévastateurs de la consommation de tabac

6. Nous avons passé en revue les progrès accomplis dans les dix années qui ont suivi l'adoption de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et avons conclu que la Région européenne est confrontée à des différences croissantes de tabagisme entre et au sein des États membres. Dans certains pays, la prévalence de la consommation de tabac a atteint des niveaux historiquement bas, mais la Région dans son ensemble présente la prévalence de tabagisme la plus élevée au monde.

- Nous confirmons notre engagement à accélérer nos efforts en vue de mettre pleinement en œuvre la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac dans toute la Région. Nous encourageons les pays qui ne sont pas encore Parties à la convention d'envisager de le faire. Nous invitons également autant de pays que possible à ratifier le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac dans la Région.
- Nous partageons l'ambition d'œuvrer pour parvenir à une Région européenne sans tabac et collaborerons pour faire de la cible mondiale sur les maladies non transmissibles relative au tabagisme, une réalité dans tous les États membres de la Région.

Agir dans tous les secteurs gouvernementaux

7. Nous avons examiné les relations poussées qui unissent les maladies non transmissibles à un développement économique et social durable, à la prospérité et à la cohésion sociale, et à l'importance d'une collaboration réelle entre les secteurs pour parvenir à des résultats. Nous reconnaissons l'importance de l'action et de la coopération régionales dans l'accélération des interventions nationales de lutte contre les maladies non transmissibles.

- Dans le but de lutter efficacement contre les maladies non transmissibles, et de les prévenir, nous harmoniserons nos efforts de coopération au niveau de l'ensemble du gouvernement, pour entre autres objectifs, élaborer des actions multisectorielles et des approches pangouvernementales et inclure la santé dans toutes les politiques.
- Nous préparerons nos structures de gouvernance et nos capacités institutionnelles à étendre cette action.
- Nous confirmons notre engagement à faire en sorte que les acteurs nationaux et mondiaux accordent une plus grande priorité à la réduction de la charge des maladies non transmissibles, en tant que moyen de favoriser le développement humain dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales aux niveaux pangouvernemental et pansociétal. Nous confirmons également notre engagement à veiller à ce qu'une attention suffisante soit portée aux maladies non transmissibles pendant les discussions sur le Programme de développement pour l'après-2015.

Accélérer les interventions nationales

8. Nous avons étudié la capacité des pays européens à lutter contre les maladies non transmissibles et à mettre en place des systèmes de santé centrés sur la personne, avec le soutien des politiques nationales de santé. La promotion de la santé et la prévention des maladies non transmissibles sont essentielles pour la viabilité à long terme des systèmes de santé et le maintien d'une population productive capable de remplir les objectifs économiques et sociaux.

- Nous renforcerons nos systèmes nationaux d'information pour qu'ils effectuent un meilleur suivi des résultats sanitaires liés aux maladies non transmissibles, des facteurs de risque, des déterminants sous-jacents et des interventions prioritaires, en s'appuyant sur le Cadre mondial de suivi et sur les indicateurs de Santé 2020. À cet égard, nous accueillons favorablement la coopération avec l'UE et l'OCDE et l'utilisation de leur cadre de suivi dans cet effort, le cas échéant.

- Nous reconnaissons la valeur supplémentaire que représentent des systèmes de santé solides, centrés sur la personne et adaptés aux maladies non transmissibles ainsi qu'à leurs maladies chroniques associées. Nous harmoniserons nos efforts en vue d'assurer un investissement équilibré et équitable dans le renforcement des capacités nationales en santé publique, promotion de la santé, prévention des maladies, traitement, soins chroniques et réadaptation, en particulier dans un contexte de restrictions financières.
- Nous fournirons des interventions opportunes, appropriées et fondées sur les populations, de même que des services individuels, dans le but de planifier et d'utiliser plus efficacement les ressources financières limitées, pour réduire la charge des maladies non transmissibles. Ces maladies peuvent servir de plate-forme en vue d'investir dans la recherche et le développement de l'innovation dans la santé, en tant que moyen de créer du savoir et de la richesse, et d'accroître la productivité des systèmes de santé.
- D'ici à 2016, pour nous conformer aux mandats conférés à l'échelle mondiale et régionale, nous mettrons au point et adopterons des cibles nationales et des plans d'action nationaux adaptés aux contextes respectifs de nos pays.